



Plan de dé confinement écoles élémentaires

Mise à disposition de personnel de ménage en journée de 8h00 à 18h00

Protocole de nettoyage et de désinfection des locaux accueillant du public à l'attention des agents techniques

Rappel des définitions

Nettoyer : Action qui consiste à dépoussiérer une surface au moyen de gazes pour ne pas remettre la poussière en suspension dans l'air puis à utiliser un produit détergent (produit contenant un savon tensioactif pour dissoudre les particules grasses)

L'INRS rappelle que le virus SRAS-CoV-2 est lui-même entouré d'une protection grasseuse et qu'il est facilement inactivé par l'emploi de produits détergents classiques qui parviennent à dissoudre sa protection

Désinfecter : c'est appliquer sur une surface **préalablement propre** un désinfectant virucide et conforme à la norme EN 14476. En laissant le produit agir durant un temps d'application défini par le fabricant du produit

Rappel important : si utilisation de javel, celle-ci doit être diluée dans de **l'eau froide** pour ne pas altérer ses capacités désinfectante

Bio nettoyer : c'est l'opération qui consiste à nettoyer et à désinfecter (par exemple en utilisant un produit détergent-désinfectant)

1- Ecoles élémentaires

Durant cette période de dé confinement la doctrine d'entretien est bordée par des protocoles sanitaires ministériels.

Quel est l'esprit de ces protocoles ?

- Une aération maximale des locaux occupés par les enfants et le personnel
- Les enfants et le personnel doivent arriver le matin dans des locaux propres et désinfectés, les tables, chaises ainsi que les sols des classes et des sections sont donc nettoyés et désinfectés une fois par jour au minimum
- Dans le cas où des groupes d'enfants différents se succèdent dans un même local au cours de la journée (par exemple espace de motricité ou de restauration) celui-ci doit faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection en particulier du mobilier le plus touché (tables et chaises)
- désinfecter **plusieurs fois par jour (et non pas après chaque passage d'enfant)** les zones fréquemment touchées par les enfants (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, points de contact: poignées de porte interrupteurs, rampes d'escalier,
- utilisation des sanitaires : s'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique). S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins bi-quotidienne

Techniques conseillées :

Nettoyage des tables et des chaises :

Porter des gants

- Utiliser le produit détergent dilué sur la base de 2 à 4 ml pour 5 litres d'eau chaude, rincer en utilisant une lavette
- Vaporiser pour finir le produit virucide et conforme à la norme EN 14476 en laissant le produit agir durant un temps d'application défini par le fabricant du produit et laisser sécher. Le produit ne nécessite pas de rinçage.

Le produit Peut provoquer une irritation des yeux. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Nettoyage des sols :

- Dépoussiérer au moyen de gazes en comptant une gaze pour 20 à 30 m² de surface au sol,

Veiller à ne pas lever la semelle du balai du sol et ne pas retourner en arrière lors du balayage

- Utiliser le produit combiné nettoyant désinfectant conforme à la norme EN 14476 dilué à l'eau chaude Laisser agir 15 minutes. Puis rincer après application.

Si le produit contient une substance active le Chlorure de didecyldiméthylammonium, il est classé corrosif pour la peau, l'utilisation de gants imperméable de ménage est obligatoire

Faire particulièrement attention lors de l'ajout du produit dans l'eau, privilégier l'utilisation de pompe doseuse pour obtenir le bon dosage et réduire les risques d'éclaboussures

En cas de contact avec les yeux Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Désinfection des surfaces régulièrement touchées

(toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, points de contact: poignées de porte interrupteurs, rampes d'escalier, boutons d'ascenseurs, boutons d'interphone, ...)

Il conviendra d'adopter une fréquence à la fois raisonnable et efficace (5 à 6 fois par jour)

La désinfection pourra se faire soit au moyen de lingettes, de vaporisation du produit virucide conforme à la norme EN 14476 ou encore d'une solution d'eau froide diluée avec de la javel

Rappel concernant l'utilisation de la javel :

Rappel : L'eau de javel ne possédant pas de tensio-actif elle ne peut jouer le rôle de produit détergeant nettoyant

Diluer 1 pastille dans 10 litres d'eau froide pour ne pas altérer son pouvoir désinfectant

L'eau de Javel ne doit jamais être mélangée avec un produit acide (comme un produit détartrant WC ou du vinaigre), car un gaz toxique "le chlore" peut se dégager. Ne pas mettre une pastille de javel directement dans la cuvette des toilettes (surdosage)

Les personnes asthmatique ou avec des problèmes respiratoires, peuvent ressentir une irritation des bronches

Si possible travailler en aérant les toilettes au maximum

Le port de la blouse pour protéger ses habits et sa peau et des gants imperméable de ménage norme NF EN374 est obligatoire,

Consignes de premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et enlever les vêtements souillés

En cas d'inhalation d'un dégagement accidentel de gaz, sortir de la pièce pour faire respirer de l'air frais. Si la respiration est irrégulière Se reposer et demander un avis médical en composant le 15

2 – Locaux concernés

Sont concernés par un nettoyage et une désinfection continus en journée tous les locaux utilisés par les enfants comme par les adultes entre l'arrivée des premiers effectifs à 8h00 et le départ des derniers occupants à 18h.

Il s'agit notamment des catégories de locaux suivants :

- Classes et salles d'activités occupées dans la journée par les activités scolaires et périscolaires (voir liste exhaustive auprès des directeurs de chaque structure suivant les effectifs rappelés ci-dessous)
- Couloirs, entrées, circulations horizontales et verticales
- Sanitaires adultes et enfants intérieurs et extérieurs
- Bureaux de direction périscolaire et scolaire, secrétariat
- Salles des maîtres
- Préaux, entrées et zones d'accueil
- Réfectoires
- Salles polyvalentes et salles de motricité
- Infirmeries
- Cabines d'ascenseur
- Bibliothèques
-

- Rappel des effectifs sur chaque site :
 - Voisin 5 classes à demi effectif 15 élèves maxi
 - Palissy 5 classes à demi effectif 15 élèves maxi
 - Parangon 4 classes à demi effectif 15 élèves maxi
 - Polangis 8 classes à demi effectif 15 élèves maxi

Ces prestations sont à réaliser dans les locaux en dehors de la présence des occupants sur des temps d'inoccupation (récréations, temps de repas, changement d'activités, ...).

Les circulations et les parties communes peuvent être faites quant à elles en quasi continu.